

L'année dernière un Canadien et un Zambien ont perdu la vie dans votre pays en s'efforçant de consolider nos relations.

D'après ce que nous avons pu découvrir, il est fait allusion à un Zambien qui se trouvait au Canada pour suivre un programme de formation et à un Canadien dont il était l'invité qui ont trouvé la mort dans un accident d'automobile. Le Zambien, M. Robinson Chibundi, était chef de police et était arrivé au Canada le 23 août 1972 pour suivre un programme de formation d'une durée de trois mois. Pendant le congé de la Fête du travail, M. Chibundi et un de ses collègues de la police de Zambie étaient les invités d'un lieutenant de la police de Hamilton, M. Michael Pauloski, qui suivait le même programme de formation. Le lieutenant Pauloski, les membres de sa famille et les deux Zambiens rentraient d'une partie de football le 4 septembre lorsque le lieutenant Pauloski et M. Chibundi furent tués dans un accident d'automobile.

**M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis que le ministre ait décidé de faire un exposé complet de la question après avoir reçu le rapport de notre haut-commissaire concernant la mort des deux jeunes Canadiennes. Je dois convenir, monsieur l'Orateur que, comme l'a remarqué mon collègue le député de Wellington (M. Hales), les réponses semblent manquer à de nombreuses questions et le ministère des Affaires extérieures ne semble pas s'être beaucoup occupé de l'affaire.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que les Canadiens voyageant à l'étranger ont droit à la plus entière protection que peut leur apporter le drapeau canadien. Elle ne peut être assurée que si l'on s'efforce davantage à obtenir des réparations et si l'on proteste de la façon la plus énergique possible, peut-être dans le cadre des Nations Unies.

Il y a beaucoup de questions auxquelles j'aimerais obtenir réponse. Pour ce qui est des circonstances entourant ces pertes de vie, nous avons déjà le rapport d'un reporter fiable et expérimenté de l'agence Reuter qui nous a mis au courant de certains détails il y a quelques jours. Le gouvernement ne semble pas avoir fait étudier ce compte rendu. Ces faits sont très différents de ce qu'a dit le ministre des Affaires étrangères de la Zambie. J'aimerais citer le paragraphe suivant du compte rendu de l'agence Reuter:

La nouvelle de première page, que le journal prétend être le résultat d'une semaine d'enquête...

J'aimerais signaler, monsieur l'Orateur, que, si le reporter a pu faire une telle enquête rapidement, notre ministère des Affaires extérieures aurait certes pu faire de même.

... précisait que «environ 50 personnes ont regardé avec horreur» cinq soldats zambiens tuer de leurs balles Christine Sinclair, de Guelph, en Ontario, blesser l'américain John Crothers «et ensuite tirer pendant près de deux heures dans la direction de Marjan Drijber qui se cachait derrière un rocher dans le Zambèze».

L'article poursuit:

Selon le *Star*, tous les témoins de l'incident ont été «intimidés à garder le silence» et «des rapports en provenance de Lusaka indiquent que le président Kaunda s'est vu délibérément cacher la vérité par ses forces de sécurité avec la connivence de membres de son cabinet, y compris M. Grey Zulu, ministre de la Défense.»

Et, plus loin,

«Durant tous ces incidents, plusieurs policiers et officiers zambiens en civil ont regardé en silence», le rapport précisait que les troupes zambiennes étaient dans un état de grande agitation et suaient même beaucoup.

### Affaires extérieures

Et un autre paragraphe du rapport:

● (1550)

Devant les objections faites aux agents de police en uniforme et aux policiers en civil témoins de la scène, l'un d'eux a dit que peu importait le fait qu'il se soit agi d'une femme, puisque le Mouvement de Septembre noir avait recouru au service de femmes pour faire sauter les avions israéliens.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que ces faits relatés par un journaliste auraient dû être examinés par le ministre des Affaires extérieures. D'autres questions se posent également et il me semble que le ministre devrait les étudier. Dans la lettre déposée hier, envoyée par le ministre des Affaires étrangères de la Zambie, on peut lire le passage suivant:

D'ailleurs, plusieurs Zambiens ont fait leur entraînement ou s'entraînent actuellement au Canada. L'année dernière, un Canadien et un Zambien ont perdu la vie dans votre pays en s'efforçant de consolider nos relations.

Maintenant que nous avons entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), nous savons à quoi nous en tenir sur cette dernière phrase. Mais ces deux phrases ne laissent pas de m'inquiéter. On y dit que plusieurs Zambiens se sont entraînés ou s'entraînent actuellement au Canada. J'ignore s'il s'agit de la formation de directeurs de compagnies ou de militaires dans des camps. Si leur formation se poursuit actuellement au Canada, je me demande quelles mesures prend le gouvernement maintenant que ces deux jeunes filles ont été assassinées. Va-t-il prendre des mesures rapides et décisives ou va-t-il attendre que le Haut-Commissaire revienne et obtienne des renseignements de la personne qui a écrit cette lettre personnelle au secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Dans l'occurrence, des regrets ne suffisent pas. Nous ne voulons pas d'excuses de la part du gouvernement. Nous voulons une indemnisation et rien n'a encore été dit à ce sujet. Ces questions et bien d'autres encore exigent une réponse, selon moi. Le député de Wellington (M. Hales) a jour après jour harcelé le gouvernement mais en vain. Nous avons reçu un rapport partiel du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'espère que maintenant qu'on lui a posé ces autres questions aujourd'hui il réussira à convaincre non seulement le Parlement mais également tout le peuple canadien.

**M. Doug Rowland (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, l'incident dont a parlé le ministre dans sa déclaration était tragique dans la mesure où deux jeunes Canadiennes ont perdu inutilement la vie. Cela pourrait être doublement tragique si cet incident malheureux devait influencer sur nos relations avec la Zambie qui, après tout, s'est montrée bienveillante, et n'a pas cherché à déterminer en premier lieu les conditions de cet incident. Je suis reconnaissant au gouvernement de s'être efforcé en premier lieu de vérifier les faits avant de prendre des mesures.

Nous apportons une aide considérable et régulière à la Zambie. Nous lui avons fourni une aide d'urgence, pour lui permettre de surmonter les difficultés qu'elle a connues à la suite de la fermeture de sa frontière avec la Rhodésie. Nous avons formé des policiers et des militaires zambiens dans notre pays. On m'a dit, directement et à demi-mot, que nous devrions peut-être cesser d'aider ce pays à cause de l'incident en question. J'espère que le gouvernement n'agira pas dans ce sens et que les mesures qu'il prendra ne s'inspirent pas d'un désir évident et compréhensible de revanche dans des cas de ce genre. Si deux ou trois Canadiens avaient été tués, par exemple, dans l'incident de Kent State aux États-Unis, nous aurions sans aucun doute